

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2800

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes de déplacement doux - Convention entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2800**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes de déplacement doux - Convention entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé le 28 septembre 2009 le plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise. Les modes de déplacements doux (modes doux) regroupent l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

Pour atteindre les objectifs poursuivis de multiplication de l'usage du vélo dans l'agglomération et de meilleure prise en compte des piétons, ce plan prévoit notamment un volet consacré à la concertation, à la promotion et à la communication en faveur de ces modes de déplacement en partenariat, notamment, avec le monde associatif.

L'association Pignon sur rue est une fédération d'associations dont l'objet est la promotion du vélo et des déplacements non motorisés regroupées au sein de la Maison du vélo et des modes doux.

Par demande écrite du 7 décembre 2011 assortie d'une proposition de programme d'actions pour 2012, cette association a sollicité le versement d'une subvention de 120 000 € au titre de l'année 2012.

Le Conseil de communauté a approuvé 3 premières conventions-cadre avec l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes de déplacement doux :

- par délibération n° 2005-2408 du Conseil, le 17 janvier 2005, une convention triennale au titre des exercices 2005, 2006 et 2007,

- par délibération n° 2007-4559 du Conseil, le 18 décembre 2007, une convention au titre de l'exercice 2008,

- par délibération n° 2009-0481 du Conseil, le 12 janvier 2009, une convention triennale au titre des exercices 2009 à 2011 qui arrive à échéance le 31 mars 2012.

Bilan des actions conduites pendant la période 2009-2011

Le bilan des actions menées au terme de ces 3 années de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Communauté urbaine fait apparaître :

- la gestion et l'animation de la Maison du Vélo avec plus de 2 500 adhérents à ce jour avec le regroupement de 8 associations,

- le développement du centre de documentation unique en France entièrement dédié au vélo et aux modes doux avec plus de 5 000 notices, déjà récompensé par le Trophée du vélo 2008 et son évolution vers une base de données informative en ligne, notamment depuis la création du portail d'actualité actuvélo.fr,

- l'atelier de conseil et formation en mécanique de cycles avec plus de 1 800 adhérents dont le succès de fréquentation a atteint la saturation et qui a réalisé le marquage contre le vol de plus de 800 vélos,
- la vélo école qui connaît un succès grandissant et a été récompensée en 2011 d'un talent du vélo par le club de villes et territoires cyclables pour son opération conjointe avec un centre social,
- des dizaines d'actions de sensibilisation au travers d'animations, expositions dédiées aux modes doux, organisations ou participations à des événements tels que la fête annuelle du vélo, la semaine de la mobilité et depuis 2007 le challenge inter-entreprises,
- 135 débutants et 65 personnes en insertion formés à la pratique du vélo,
- 500 salariés formés ou sensibilisés à la pratique du vélo dans le cadre de plans de déplacement entreprise ou administration (PDE/PDA),
- plus de 100 participants aux balades pédagogiques,
- des dizaines d'actions de sensibilisation au travers d'animations, expositions dédiées aux modes doux, organisations ou participations à des événements tels que la semaine du développement durable, la semaine de la mobilité, la journée sur la sécurité des déplacements, et depuis 2007 le challenge inter-entreprises qui, chaque année, mobilise jusqu'à une centaine d'entreprises et 5 000 salariés,
- l'organisation annuelle d'un forum du voyage à vélo dont chaque édition touche environ 60 personnes,
- l'organisation annuelle de 2 bourses aux vélos,
- le montage et le suivi de plus de 30 plans de déplacement domicile école (PDDE),
- la création et le suivi de plus de 70 lignes régulières de Pédibus,
- des animations régulières dans les écoles et collèges,
- la mise en place d'un site internet visité plusieurs centaines de fois par jour,
- la diffusion d'une lettre d'information mensuelle,
- la réalisation d'une étude sur le stationnement dans le cadre de l'aménagement d'un parking vélos dans un immeuble résidentiel,
- un rayonnement au-delà des limites de l'agglomération.

La convention pluriannuelle 2009-2011 entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue a fixé le montant de la subvention annuelle versée par la Communauté urbaine à 99 800 €. L'association a versé à la Communauté urbaine le montant de l'indemnité d'occupation du local mis à disposition et les charges, soit 39 800 € par an.

Plan d'actions 2012

Au vu des résultats, il est proposé de poursuivre ce partenariat pour 2012.

Le concours financier de la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue se traduit par le versement d'une subvention permettant l'exercice des activités de promotion des modes doux de déplacement.

Le soutien de la Communauté urbaine porte sur le programme d'actions 2012 suivant :

- l'atelier de réparation de vélos du Recycleur : les adhérents apprennent à réparer et à entretenir eux-mêmes leurs vélos avec le déploiement d'une partie des services à l'extérieur des locaux via un triporteur d'intervention vers les quartiers et la préparation à l'exploitation d'un nouveau local,
- la lutte contre le vol : avec marquage des vélos au local de l'association et lors d'événements,
- le centre de documentation et la mise à jour du site internet de la Maison du vélo,

- le conseil en mobilité auprès :

. des écoles avec des actions-informations sur la pertinence des modes de déplacement non motorisés sur les trajets domicile-école. Ce volet est élaboré en collaboration avec la direction prospective et stratégie d'agglomération de la Communauté urbaine. Cela peut concerner l'ensemble des Communes de la Communauté urbaine. Il se traduit par la mise en place de pédibus et de vélo-bus (aller à l'école à pied ou à vélo par groupes accompagnés),

. des particuliers avec la mise en place de formations à la conduite urbaine à vélo, en lien notamment avec Velo'v et un service personnalisé de création d'itinéraires, d'information et de documentation au sein de la Maison du vélo et des modes doux ;

- l'animation pour la promotion du vélo et des modes doux :

. par la mise en place d'expositions permanentes et temporaires, l'organisation de conférences,

. l'organisation ou la participation à des événements-animations type au travail à vélo,

. la promotion des modes doux sera faite au regard des données de l'agglomération lyonnaise ;

- la mise en place de formations internes de perfectionnement pour les salariés et administrateurs de l'association.

Mise à disposition d'un local par la Communauté urbaine de Lyon

L'association Pignon sur rue occupe, pour son siège et l'exercice de ces activités, un local dont la Communauté urbaine est locataire situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er.

Il est proposé de reconduire la mise à disposition de l'association dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux avec la Communauté urbaine de Lyon.

Montant de la subvention 2012

Le montant de la subvention versée par la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue pour 2012 est fixé à 120 000 €. L'association verse à la Communauté urbaine le montant de l'indemnité d'occupation du local mis à disposition et les charges, soit 39 800 € par an.

Le budget prévisionnel 2012 de l'association Pignon sur rue se présente comme suit :

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subventions	187 362	salaires et charges	162 888
adhésions, participations	940	loyers et charges	40 061
ventes de prestations	11 709	frais de structures	16 800
divers	47 148	frais spécifiques des actions	14 770
		prestations diverses	12 640
Total	247 159	Total	247 159

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes doux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 480 - fonction 822 - opération n° 0P09O1612.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 708 780 - fonction 822 - opération n° 0P09O1612.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.